

**COMMUNE DE PONSAS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2019**

Date de convocation : 28 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille dix-neuf, le quatre décembre, à 19 heures 15,  
le conseil municipal de la commune de PONSAS s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de Mme Marie-Christine PROT, maire.

Présents : Marie-Christine PROT, Yvan BLACHON, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET,  
Nathalie GOMES DA SILVA, Chantal BESSON, Philippe CAILLET, Jacques GACON,  
Laurent CHALLIER, Peggy VIOT, Marie-Christine THOULOUSE.

Absents : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Yvan BLACHON.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (06 novembre 2019)  
et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu.

Aucune observation.

Elle demande ensuite au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°2/2019 au budget assainissement.

Accord du conseil municipal.

**1 - DECISION MODIFICATIVE N°1/2019 – BUDGET GENERAL**

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention,  
**le conseil municipal :**

- **Approuve** la décision modificative budgétaire N°1/2019 suivante :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
c/ 20422 Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	+ 80 000.00 €	c/ 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 80 000.00 €
c/ 2135 Installations générales, agencements, aménagements	+ 23 325.00 €	c/ 1323 Subventions d'équipement du Département	+ 10 231.00 €
c/ 21316 Equipements du cimetière	- 6 215.00 €		
c/ 2151 Réseaux de voirie	- 6 879.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 90 231.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 90 231.00 €</b>

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
c/ 022 Dépenses imprévues	- 20 000.00 €		
c/ 6188 Autres frais divers	- 60 000.00 €		
c/ 023 Virement à la section d'investissement	+ 80 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>00.00 €</b>		

## **2 GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA COMMUNE A HAUTEUR DE 50 % POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET SOUSCRIT PAR HABITAT DAUPHINOIS POUR LA RENOVATION DE DEUX LOGEMENTS A PONSAS**

Vu le rapport établi par le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2251-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt N°102333 en annexe signé entre HABITAT DAUPHINOIS ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention,  
**le conseil municipal :**

- Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 200 179 euros souscrit par Habitat Dauphinois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 102333, constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Accorde la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celle-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Engage la collectivité, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

### **3 - INDEMNISATION FRAIS DE DENEIGEMENT**

Mme le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite à l'épisode neigeux des 14 et 15 novembre et dans l'urgence de la situation, il a été fait appel à un habitant de la commune, Monsieur PEYTARD Roland, pour déneiger les voies communales.

Elle propose de verser un dédommagement à cette personne pour le service rendu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**le conseil municipal :**

- **Décide** de verser 350 € à M. PEYTARD Roland pour le déneigement des voies communales.

#### **4 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT EAUX DE LA VEAUNE A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Au 1er janvier 2020, la communauté d'agglomération Arche Agglo sera substituée à ses communes membres au sein du syndicat Eaux de la Veaine, qui deviendra alors un syndicat mixte fermé de droit, en application de l'article L.5216-7 du CGCT. Il convient de désigner les personnes qui représenteront la commune de Ponsas dans cette nouvelle structure. Madame le Maire propose de désigner Laurent CHALLIER, Alain GIRARDET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**le conseil municipal :**

- Désigne Laurent CHALLIER et Alain GIRARDET pour représenter la commune de Ponsas et participer aux réunions et assemblées du syndicat Eaux de la Veaine, qui deviendra alors un syndicat mixte fermé de droit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **5 - DECISION MODIFICATIVE N°2/2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention,  
**le conseil municipal :**

**Approuve** la décision modificative budgétaire N°2/2019 suivante :

##### INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	
c/ 2031 Frais d'études	+ 4 800.00 €
c/ 21532 Réseaux d'assainissement	- 4 800.00 €
TOTAL	00.00 €

#### **6 - QUESTIONS DIVERSES :**

##### Séisme du 11 novembre au Teil en Ardèche

Les élus souhaitent répondre à l'appel de solidarité lancé par le maire de la commune du Teil et envisage une subvention exceptionnelle de 200 € à acter par délibération lors du prochain Conseil.

##### Aménagement du bâtiment de l'ancienne boulangerie

Le projet avance, la consultation des entreprises a eu lieu et les travaux devraient commencer en janvier. La commune va prochainement signer un acte notarié pour devenir propriétaire du local commercial.

Affiché le 06 décembre 2019

Le Maire,  
Marie-Christine PROT

